

SEANCE DU 09 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi neuf février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 03/02/2022 se sont réunis à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Thérèse CHMIELARSKI, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Absents excusés : Laëtitia DESBOIS donne pouvoir à Jérôme COTRET, Michel ROLLAND donne pouvoir à Jean-Jacques GAZAVE.

Secrétaire de séance : Jean-Marie KUZIOR.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal des séances du 05/01/2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à renouveler la convention relative à la mise en place de formations mutualisées avec la CCTVI
- VALIDE le projet d'installation de tables de pique-nique avec ombrière, de bancs et de supports-vélos sur le camping et au bord de l'Indre et AUTORISE M. le Maire à demander un fonds de concours à la communauté de communes
- MODIFIE le tarif du chauffage pour les locations des salles communales par les associations en créant un tarif horaire
- REFUSE de participer au coût de fonctionnement du cinéma « Le Familia » à Azay-le-Rideau
- DECIDE que la mairie sera désormais fermée au public le samedi matin.

Il est précisé que M. le Maire et ses adjoints sont toujours à la disposition des habitants sur rendez-vous le samedi matin et que l'agence postale communale reste ouverte le samedi sans changement.

Informations et questions diverses

- Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h55.

Affiché le 11/02/2022 Transmis à la préfecture le 10/02/2022
